



Avis aux termes de l'article 12

Renseignements supplémentaires requis pour respecter les modalités d'homologation conditionnelle

Nom du produit : HERBICIDE AE 0317309 02 SE06

Numéro d'homologation : 28736

Numéro de demande : 2006-2446

Numéro de l'ARLA : 1441935

Les renseignements énumérés ci-dessous doivent être produits durant la période de validité de l'homologation conditionnelle prenant fin le **31 décembre 2009**, et présentés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire au plus tard le **1^{er} septembre 2009**, accompagnés des CODO précisés. Toutes les modalités d'homologation doivent être respectées; les dossiers incomplets ne seront pas considérés.

PARTIE 7 ÉTUDES SUR LES RÉSIDUS DANS LES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE ET DANS LE TABAC

CODO : 7.2.2

Titre : Méthodes d'analyse aux fins de l'application de la loi – Matrices animales

Détails : Une méthode d'analyse aux fins de l'application de la loi est requise pour quantifier le pyrasulfotole d'origine et le métabolite pyrasulfotole diméthylé dans des matrices animales.